

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000
Demandeur : Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ)

PARTIE 2

Question 48 **Référence:** *Programme PE100 appelé 'Générateur d'air chaud de 2e génération (E)', page 2, lignes 20 à 23*

'Dans ce programme, nous appliquons dans nos prévisions d'économies d'énergie un taux d'opportunistes de 50% identifié par sondage, ce qui réduit les participants nets à 1 200 et les économies de gaz naturel nettes à 7,2 millions de m³. La subvention unitaire est de 60\$.'

48.1 - Si ce programme prévoit un taux d'opportunistes de 50%, cela signifie qu'il y aura 50% de non-opportunistes. Veuillez préciser le choix du système de chauffage et de son efficacité que ces clients non-opportunistes auraient fait en l'absence d'un tel programme.

48.2 - Vu le taux d'opportunistes prévu de 50%, veuillez indiquer pourquoi la SCGM croit préférable de lancer un programme de promotion des systèmes de chauffage dits de 2e génération plutôt que de demander à l'Agence de l'efficacité énergétique de recommander au gouvernement d'éliminer par réglementation tous les systèmes de chauffage dont l'efficacité est inférieure à ceux dits de 2e génération.

Réponse 48

48.1 Les non-opportunistes auraient sélectionné probablement des appareils affichant un AFUE de 78%.

48.2 Nous n'avons pas discuté avec l'Agence de l'efficacité énergétique de la possibilité d'augmenter, par réglementation, les normes minimales d'efficacité des appareils. Nous avons lancé PréGaz, il y a environ trois ans afin d'offrir aux clients des modalités de paiement intéressantes, tout en leur offrant une technologie supérieure au niveau de l'efficacité énergétique.